

FICHE MISSION BENEVOLE

Mission : accompagnement technique des locataires

OBJECTIF GENERAL

Le projet associatif de l'ASL vise à l'accès des ménages au logement autonome et à leur maintien durable dans le logement. L'accompagnement des ménages est un des leviers d'action que l'ASL mobilise.

Dans une agence immobilière à vocation sociale, cet accompagnement prend deux formes :

- un accompagnement social adapté à la situation et aux besoins du ménage,
- un accompagnement centré sur le logement : apprentissage des droits et devoirs du locataire / **usage et entretien du logement.**

La présente mission vise à renforcer l'accompagnement des locataires sur :

- leur usage du logement (notamment chauffage et ventilation),
- leurs obligations liées aux réparations locatives,
- l'entretien du logement (ménage, rangement, prévention de l'invasion par les nuisibles),
- l'appropriation du logement (pose d'étagères, tringles à rideaux, décoration etc.).

L'objectif est que les locataires soient davantage en capacité de faire eux-mêmes, avec plusieurs effets induits :

- renforcement du pouvoir d'agir des locataires, estime de soi,
- meilleure appropriation des logements / meilleur entretien des logements par les locataires,
- baisse des coûts pour les locataires,
- baisse des besoins en interventions techniques de l'ASL à domicile.

MISSION DES BENEVOLES

- **Participation à la réflexion en interne**

Un groupe de travail constitué de salariés (pôle social et pôle gestion) et de bénévoles est constitué pour assurer le suivi de cette mission et la faire évoluer selon les retours d'expérience et les besoins identifiés.

Il se réunit **tous les trimestres**.

Pilotage : la responsable du service gestion.

- **Participation à des permanences techniques**

Action de l'ASL :

L'ASL organise des permanences techniques mensuelles animées par un technicien de l'ASL d'1/2 journée de 3h, réparties comme suit :

- 1h sur un thème donné (ex : plomberie et joints de carrelage), donc plutôt sous forme d'atelier avec un peu de matériel pédagogique ;
- 2h « libres » pendant lesquelles les locataires peuvent venir pour solliciter un conseil technique.

Ces permanences se déroulent alternativement dans 2 rez-de-chaussée en centre-ville loués par l'ASL : la Loge (23 rue Beaubrun) et le Pass'Tech' (22 rue Paul Bert)

Mission du bénévole :

Le bénévole participe aux permanences techniques mensuelles, en appui au technicien de l'ASL. Il s'agit ainsi d'apporter aux locataires qui s'y rendent un conseil technique, ou de les former à une technique particulière.

- **Participation à des chantiers d'auto-rénovation accompagnée / d'aide au rangement**

Action de l'ASL :

Depuis plusieurs années l'ASL conduit quelques chantiers d'auto-rénovation accompagnée (ARA) par an chez ses locataires. Les chantiers sont animés par le salarié du groupement d'employeurs GESTE dont l'ASL est un des membres fondateurs.

Ces chantiers peuvent être de divers types:

- rénovation d'une pièce (ex : peinture du salon),
- réalisation d'aménagements (ex : fabrication et pose d'étagères),
- débarrassage/ organisation de rangements si le locataire a une problématique particulière à ce niveau.

Mission du bénévole :

Le bénévole peut être partie-prenante du chantier d'ARA, en lien avec le gestionnaire du logement, le travailleur social qui accompagne le locataire et le salarié du GESTE.

La mission du bénévole s'étend des premiers échanges avec le locataire jusqu'à la réalisation du chantier.

- **Aide au déménagement**

Action de l'ASL :

A ce jour l'ASL peut repérer certaines difficultés des locataires dans l'organisation de leur déménagement, mais elle n'y apporte pas de réponse adéquate.

Mission du bénévole :

Suite au repérage d'une difficulté particulière par un salarié de l'ASL, il s'agit d'accompagner le locataire pour :

- Organiser son déménagement / ranger ses affaires,
- Rendre son logement propre et en bon état.

- **Pédagogie relative aux économies d'énergie**

Action de l'ASL :

Un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises pour réfléchir aux actions à mener auprès des locataires pour les sensibiliser aux économies d'énergie. Plusieurs actions ont été mises en œuvre.

Mission du bénévole :

Il s'agit de réactiver ce groupe de travail, faire le point sur les actions engagées, dégager de nouvelles pistes et mobiliser les salariés/bénévoles pour les mettre en œuvre